

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 47 (1902)
Heft: 1

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVII^e Année.

N^o 1.

Janvier 1902.

SOMMAIRE

L'assurance des militaires. — Nouveau règlement d'exercice pour les troupes à pied austro-hongroises. — Essais d'automobiles aux grandes manœuvres suisses. — Projet de règlement pour l'infanterie française. — Les manœuvres du II^e corps d'armée. — Le canon français de 75 mm. — Chroniques. — Correspondance. — Informations. — Bibliographie.

L'ASSURANCE DES MILITAIRES

CONTRE

LES MALADIES ET LES ACCIDENTS

La loi fédérale du 28 juin 1901, concernant l'assurance des militaires contre les maladies et les accidents, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1902, le délai de référendum qui expirait le 15 octobre écoulé n'ayant pas été utilisé. Il n'est pas inutile d'indiquer les grandes lignes de la loi et d'en reproduire les dispositions principales.

* * *

La Confédération assure contre les conséquences économiques des maladies et des accidents :

1. Les militaires de tous grades pendant qu'ils sont au service ;
2. Les officiers en mission auprès d'armées étrangères ;
3. Les contrôleurs d'armes de division, leurs remplaçants et leurs aides ;